



Compte-rendu du bureau national du jeudi 13 septembre 2016.

Présents :

Bailla Aïssou, Philippe Brunet, Maryannick Chalabi, Corinne Charamond, Laetitia Godfrin, Jean-Pierre Jollivet, Nelly le Meur, Frédéric Maguet, Benoît Ode, Michel Taphanel, Marina Zveguinzoff

Excusés :

André Sacristin, Sylvie Serre, François Vohl

Syndicalisation

Le nombre de nos adhérents à jour de leur cotisation a sensiblement reculé malgré plusieurs appels et rappels. L'effet de désaffiliation des syndiqués de l'opéra suite à l'affaire du préavis de grève et au départ d'une partie de la direction de la section pour l'UNSA était attendu et il correspond à une partie de l'érosion mais il n'explique pas tout.

Chaque année, on enregistre un nombre important de non ré-inscriptions (entre trente et cinquante), qui sont, habituellement, entièrement compensées par de nouvelles adhésions.

On constate que ce phénomène d'entrée-sortie touche de manière très majoritaire les adhérents isolés (hors sections constituées). La vie des sections constitue d'évidence un facteur de stabilisation de l'adhésion, même s'il faut tenir compte de l'histoire propre de chaque section : certaines passent par des creux de vague suivis de reprises, ce que nous avons fini, l'expérience aidant, par considérer comme normal.

Notre action va se porter sur deux axes :

- Déclaration de nouvelles sections et soutien accru du national aux sections existantes.
- Explicitation et développement de ce à quoi l'adhésion donne droit (circulation de l'information, formation, accès aux ressources du site privé, etc.). L'adhésion au SNAC ne doit pas se faire d'abord en fonction de tels éléments, nous privilégions et privilégierons toujours une adhésion de conviction, une adhésion militante, par rapport à une adhésion de service, mais il est important que cette adhésion de conviction soit mieux soutenue en termes de moyens.

Formation syndicale

Au titre du SNAC, la **formation RPS** des 27 et 28 septembre va accueillir une douzaine de stagiaires, il s'agit de la même formule que celle que nous avons déjà proposée en 2013 et qui a donné lieu à un stage « niveau 2 » en juin dernier.

Une **formation syndicale de premier niveau** est programmée à Paris le 9 novembre prochain. Elle combinera une approche théorique/historique et une approche de méthode appuyée sur des situations concrètes, elle est destinée à tous ceux qui ne sont pas sûrs de très bien savoir ce qu'est un syndicat, comment ça marche et à quoi ça sert.

Le BN envisage de **décentraliser cette formation** premier niveau, comme aussi bien toute formation aux techniques syndicales, en proposant des sessions sous la responsabilité de nos principales sections locales. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins en la matière, il suffit à la section locale de trouver une salle (en général, nos hiérarchies voient plutôt d'un bon œil la formation syndicale, et vous pouvez leur rappeler que la FSU est un centre de formation) et, d'autre part, de garantir la présence d'une demi-douzaine de stagiaires (à jour de leur cotisation, évidemment ...).

Enfin, il est rappelé que nos adhérents ont droit aux **formations fédérales**, n'hésitez pas à aller en consulter la liste et à nous demander (à la permanence nationale) de vous y inscrire.

<http://formation.fsu.fr/>

Gestion RH au sein du ministère

Certains EP semblent avoir une interprétation très personnelle du retour à la règle (principe qui veut que les emplois publics soient occupés par des titulaires et que les recrutements soient effectués en toute transparence).

Le MUCEM est particulièrement pointé du doigt, qui installe délibérément une fonction publique de contrat et contourne les règles communes par le recours à des auto-entrepreneurs de manière particulièrement opaque, et donc, difficile à quantifier et à dénoncer.

Il est rappelé que cette situation est rendue possible par l'insuffisance du traitement administratif des besoins au niveau du ministère : les EP qui veulent recruter sont trop contents d'invoquer **l'insuffisance des concours** quand ils ont envie de bricoler des contrats maison. D'autre part, lorsque les concours existent, leur inadéquation aux missions qui seront réellement exercées finit trop souvent par dégoûter les candidats.

Au sein de l'INRAP, est exposé le cas, plus que limite, d'un poste ouvert sur profil, ayant donné lieu à une liste de candidats reçus et que la direction ferme suite à la décision du premier de la liste de renoncer à cette affectation, privant ainsi les suivants du bénéfice du recrutement. Autrement dit : est-ce qu'une ouverture de poste qui se présente sous la forme d'un concours est contractuelle, ou est-ce que la direction peut refermer le poste si le prochain candidat sur la liste des reçus ne lui plaît pas ? La question va être sérieusement expertisée.

On va refaire un point (et une comm) sur les primes des TSCBF.

Un cas flagrant de détournement du comité médical est évoqué : l'agent n'est pas malade mais sa manière d'être déplaît à sa hiérarchie (c'est au Louvre) ; le comité médical rend sans sourciller un avis visant à le placer en longue maladie. Affaire à suivre aussi.

L'apprentissage

Apparu il y a deux ans dans la fonction publique, l'apprentissage tend à se développer (175 apprentis comme cible pour la rentrée 2017 au MCC).

La pratique en est, en principe, extrêmement encadrée (la notice en ligne sur Sémaphore est assez explicite de ce point de vue), mais il est à craindre que certains chefs de service n'aient pas tout à fait compris la philosophie de la démarche et que nous ayons, à titre syndical, à exercer une certaine vigilance.

Un apprenti n'est pas un esclave au service du chef. Son contrat (de droit privé, c'est obligatoire) doit faire état de manière explicite d'un projet d'apprentissage.

Un apprenti ne doit pas être lâché dans la nature. Il doit travailler sous la direction d'un maître d'apprentissage. Cette fonction de maître d'apprentissage doit être fondée sur le volontariat, il nous est remonté des cas où le MA semble avoir été désigné par la direction, c'est illégal. Attention : un maître d'apprentissage titulaire d'un DEUG peut parfaitement, dans certaines conditions, encadrer un apprenti en master 2, cela tient à la reconnaissance de l'expérience professionnelle, mais c'est extrêmement encadré.

L'apprentissage ne constitue pas un pré-recrutement : l'apprenti, à la fin de son contrat, peut passer un concours ou continuer sa vie professionnelle ailleurs, mais il n'a pas vocation à demeurer au ministère. Attention : en cela, l'apprentissage fonction publique est différent de l'apprentissage que connaissent depuis plus de trente ans certains EP du MCC : au mobilier national, certaines catégories de personnels « métiers d'art », comme les lissiers, sont formés sous contrat d'apprentissage puis recrutés sur place, ce qui se justifie par le fait qu'il n'existe aucun lieu d'apprentissage distinct de la seule manufacture où s'exerce un métier rare.

Un apprenti n'est pas censé occuper un emploi qui devrait être occupé par un fonctionnaire titulaire. Pas plus qu'un jeune en service civique, un contrat d'avenir, un contrat d'aide à l'emploi, etc. etc. On sait très bien ce qu'il en est, dans la vraie vie, du recours à ce genre d'expédients précaires : on y est syndicalement opposés mais, puisqu'on ne peut pas toujours les bloquer, il faut au moins veiller à limiter les abus. L'apprentissage, qui comporte des garanties précises, n'est quand même pas aussi dramatique que ces contrats gadget, même s'il n'est pas du goût de la FSU qui estime qu'il constitue un détournement de l'enseignement professionnel donnant moins de chances au jeune que la voie classique. Attention, en tout cas, aux dérives possibles ; si vous avez des doutes sur ce qui se passe dans vos services, n'hésitez pas à nous le signaler.

Politique nationale

En cette rentrée, tout le débat public médiatique semble inexorablement polarisé sur la menace terroriste et la sécurité au détriment de toute autre thématique (sociale et environnementale notamment) en attendant la reprise de ces thèmes par la campagne électorale naissante. Autant dire qu'on se prépare à une année pas facile sur le plan des idées.

Pour autant, on ne peut pas dire que la mobilisation contre la loi travail soit retombée. Les manifs du 15 ont confirmé cette impression en réunissant dans la rue sensiblement le même nombre de manifestants que celles d'avant l'été, et la rentrée sociale CGT-FO à Nantes a eu beaucoup plus d'écho médiatique que ce qu'on aurait pu craindre (avec un sujet de 30 secondes au 20h de TF1 où l'on voyait, en gros plan et en plein écran, ... le drapeau du SNAC – bravo Nelly et ses camarades).

Mais il va être difficile de faire émerger les thèmes sociaux tant le débat public paraît confus et piégé. Avec un PS qui a trahi à peu près toutes les valeurs de la gauche, une droite qui fait dans la surenchère anti-sociale et anti service public et un FN qui attend son heure en capitalisant sur les erreurs et les démissions des autres, les repères sont pour le moins brouillés.

Une certitude quand même, hélas : le camp adverse est bien parti pour continuer à prospérer en recyclant à son profit nos propres engagements. Quand on pense que le FN fait mine de se faire le héraut de la laïcité et que les excités anti burkini se sont, à l'occasion, appuyés sur les thématiques féministes, on mesure à quel point on est bien partis.

Autre certitude : la démocratie telle que nous l'avons connue a vécu, si l'on entend par là, à la suite de Rancière, un régime politique respectueux à la fois de la souveraineté populaire et de la liberté individuelle. La première, qui avait pris un sacré coup dans l'aile avec le référendum sur le traité constitutionnel européen, a explosé en vol quand le président Hollande, à peine élu, n'a même pas fait mine d'essayer de renégocier le traité de stabilité européenne. Quant à la seconde, la frénésie sécuritaire actuelle nous conduit sur une pente extrêmement préoccupante ; s'il s'avère que l'état d'urgence est parfaitement inefficace contre le terrorisme, il s'avère en revanche qu'il est fort utile pour donner au corps social des réflexes de contrôle et de soumission.

A ce stade, la question de savoir si la gauche de droite et la droite de droite qui se succèdent au pouvoir sont très différentes de l'extrême droite doit faire débat entre nous. D'un côté, il est clair que les politiques actuelles font le lit de l'extrême droite et que, dans le même temps, non seulement des discours, des idées, mais également des pratiques jusqu'ici marquées « extrême droite », sont en train de se banaliser. D'un autre côté, on peut considérer qu'il existe une différence de nature entre les partis de gouvernement et l'extrême droite et que, la victoire de le Pen en 2017 n'étant nullement exclue, il est de notre responsabilité de syndicat de s'interroger sur ce qui se passera, dans nos services et nos établissements, le jour où le FN au pouvoir mettra en œuvre sa doctrine de priorité nationale.

Sans jouer à se faire peur, et en insistant sur le fait que notre priorité absolue est de faire obstacle dès maintenant au développement des idées liberticides et xénophobes d'où qu'elles émanent, on peut tout de même essayer d'anticiper sur ce que risqueraient d'être la pratique de nos missions de service public culturel, mais aussi la pratique du dialogue social et du syndicalisme en général, avec un gouvernement FN.

De ce point de vue, il est bon de s'équiper un peu sur le plan des idées, la naïveté politique étant la pire ennemie de la démocratie. Le SNAC qui, rappelons-le, est membre de VISA (Vigilance et initiatives syndicales anti-fascistes) va faire l'acquisition d'ouvrages qui seront mis gratuitement à la disposition des sections et des adhérents qui en feront la demande.

Motion votée en séance : *Le BN vote une somme de 220€ pour la commande de 30 exemplaires du fascicule de VISA sur les mairies brunes et de 50 exemplaires du fascicule de VISA « réponses et ripostes syndicales » (9 pour)*

D'autre part, l'Institut de recherche de la FSU, avec Solidaires et la LDH, vient de publier l'ouvrage *En finir avec les idées fausses propagées par l'extrême droite*, nous en commanderons un certain nombre lors du prochain BN, merci de nous faire savoir, là aussi, si ça vous intéresse (par simple mail à la permanence).

A noter : nous avons notre propre groupe interne « vigilance extrême droite », dont la liste de diffusion permet de partager des points de vue et des informations sur le thème « les idées de l'extrême droite et la culture ». Si cela vous intéresse, merci de nous le faire savoir.